



Mont
Saint
Aignan

ARRETE PROVISOIRE

NOUS, Maire de la Ville de MONT-SAINT-AIGNAN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;

VU le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1^{er} avril 2019 ;

VU l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement, **rue Vigné** ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS, afin de procéder à des travaux de remplacement de cadre et trappe télécom, **rue Vigné** ;

N° 2024 - 619

Du registre des arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT RUE VIGNE

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1^{er}. - La circulation des véhicules de toute nature sera localement réduite au droit de l'intervention, selon les nécessités du chantier, **rue Vigné, à hauteur de l'intersection avec le chemin de Clères, du 15 avril 2024 au 20 avril 2024.**

Article 2.- Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant dans les mêmes emprises de lieu et de date qu'à l'article 1^{er}.

Article 3.- La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise et à ses frais, 48h avant les travaux.

Article 4.- Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A MONT SAINT AIGNAN, le 27 mars 2024

Certifié exécutoire par publication et affichage

En date du : 28 MARS 2024

Copies

- Police Nationale / Municipale
- SAMU
- Direction des Déchets, Direction des Transports de la Métropole
- Entreprise SPIE CITYNETWORKS

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MONT-SAINT-AIGNAN', 'Seine Maritime', and 'MAIRE'.

Gérard RICHARD
Conseiller Municipal Délégué
Chargé de la gestion
des espaces publics